



Don manuel à petite fille

Par mamie claudé

mon mari et moi voulons faire un don manuel à notre petite fille qui est mineure (elle aura 18 ans le 12-12-2013) Je lui ai déjà donné personnellement un don manuel de 30000? en août 2004. Comment le faire afin qu'elle n'ait pas de droits à payer ni de complications sur nos futures successions? serait-il avantageux d'attendre qu'elle soit majeure?